La Gazette de Saint-Germain-Laval

N°115

saint-germain-laval.fr

Octobre Novembre 2013

Pour voter en 2014, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013

Vie municipale, page 7

VIE MUNICIPALE

Spectacle pour enfants Samedi 14 Décembre à 15h, p. 8

INFORMATIONS

Création d'un centre de formation aux métiers du numérique, p. 30

VIE MUNICIPALE

Concours des maisons illuminées 2013, p. 20

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39

ESPACE ▸ AUTOS ▸ 77
JOSÉ RIBEIRO
MECANIQUE ▸
CARROSSERIE ▸
PEINTURE ▸
ACHAT - VENTE - LOCATION
Z.A. DES CHARLOTTES ▸ 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
06 ▸ 14 ▸ 65 ▸ 06 ▸ 52 ESPACEAUTOS77RJ@GMAIL.COM

La Chope à Bière

La cave à Bière de Montereau-Fault-Yonne
se transforme et devient
La-chope-a-biere.com

Bières, cidres, jus de pomme,
paniers-cadeaux, coffrets-cadeaux
Tireuses à bière (vente et location),
fûts de 6, 15, 20 et 30 litres

ADRESSE DE RETRAIT DE VOS ACHATS
5 rue des clomarts 77130
Montereau-Fault-Yonne
TEL: 01 64 23 62 40
Local ouvert
lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 14h30 à 18h30
mail: contact@la-chope-a-biere.com

Vente interdite aux -18 ans - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération
L'alcool est déconseillé pendant la grossesse

Ne pas jetez sur la voie publique SVP

LA LUDOTHEQUE MOBILE
Interclasse / Ludo-sitting / Aprem à thème
After Work / Apéro / Soirée à thème
Age d'or / Tea Time / Choc des générations
Public: Particuliers, Comités d'entreprises, Mairies, Associations, Centres sociaux & culturels
06 52 28 59 01
ju.dlb@hotmail.fr
/Ludothèque-mobile-de-Montereau-Fault-Yonne

Le Bien-être à la Maison
Entreprise agréée
SERVICES à LA PERSONNE
CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL
Simplifiez-vous la vie !

Service d'Aide à la Personne
Pour vous aider à conserver votre qualité de vie et vos habitudes.

Prestations aux enfants
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Prise en charge à la sortie de l'école, aides aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport

Prestations domestiques
- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas
- Jardinage, bricolage, petits entretiens électroménagers

Prestations administratives
- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)
- Aide à l'établissement du budget, classement

Prestations informatiques
- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels et Internet
- Assistance à la vidéo et à la photo

Aides Financières

Aide du gouvernement
- **Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.**
- **Le chèque emploi service :** vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements
- **APA** Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- **Mutuelles** (CNRO...)
- **Caisses de retraite**

Ne pas jeter sur la voie publique

Tél. 01 64 22 18 08 - Port. 06 18 84 65 35
18, rue Juliette Quinault - 77130 LA TOMBE
www.lebienetrealamaison.fr - E-mail : jacqueline.tamas@sfr.fr

Agrément n° N/251010/F/077/S/135 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

De mèche avec vous
Mme Sylvie PFISTER-VALERI
vous propose ses services de
COIFFURE à DOMICILE
Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur
Coupe femme, homme, enfant
Chignons
A des prix très attractifs
Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr

“ Joyeuses fêtes de fin d’année à toutes et à tous ”

Le Conseil Municipal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d’année et vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 10 janvier 2014 à 18h30, à la salle des fêtes de l’Orée de la Bassée.

Le Conseil Municipal

Suivez-nous

Mairie de Saint-Germain-Laval (77130)

COMAILLE AUTO

27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

sarl EESM BERMUDEZ

TERRASSEMENT EESM

PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE

ELECTRICITE GENERALE EESM

Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

St Germ MULTISERVICES

EURL Villard S.

- Vente de bois de chauffage
- Nettoyage de parc boisé
- Dessouchage
- Enlèvement d'arbres dangereux
- Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

- Tous travaux de mini-pelle
- Raccordement tout à l'égout...

- Transport de sable et matériaux
- Enlèvement de gravats et déchets verts...

5, rue Athanasse Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr
06-78-59-17-24

Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

En décembre, **TOMBOLA DE NOËL**

N'attendez plus, prenez rendez-vous avec l'équipe de Kallisté Coiffure

Gagnez de nombreux cadeaux !

Nouveau : NIOXIN© produit recommandé pour les cheveux clairsemés

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61

Sommaire

p. 6 **Vie municipale**

- Pour améliorer le cadre de vie
- Inscriptions sur les listes électorales

p. 9 **Vie culturelle**

- Dossier spécial : L'agriculture à Saint-Germain-Laval
- Médiathèque " Le Manoir "
- Histoire de notre village

p. 20 **Vie locale**

- Concours des maisons illuminées 2013
- Inscription aux « Alertes hivernales »
- Commémoration du 11 novembre
- Colis de fin d'année du C.C.A.S.
- Centre de Loisirs " Nathalie "

p. 27 **Vie associative**

- Répertoire des associations
- L'Age d'Or sur les routes de la Turquie et sur le plateau de Michel Drucker
- Erratum « Inauguration de la salle de musculation »

p. 30 **Informations**

- Campus numérique de Montereau

p. 35 **Rendez-vous - Agenda**

Pour améliorer le cadre de vie

Travaux du restaurant scolaire

Mise en sécurité du chantier du restaurant scolaire de l'école de Courbeton avant le lancement des travaux

Préparation des fondations

Ecole de Courbeton

Les travaux d'aménagements extérieurs (réfection de la clôture et du cheminement piétonnier) sont en cours de finalisation

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1er mars 2014 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2013 inclus.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Il est rappelé que l'exercice du droit de vote, aussi bien lors des consultations partielles que des élections générales, est subordonné à l'inscription sur les listes électorales.

L'inscription sur les liste électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Les électeurs trouveront les renseignements utiles dans les mairies.

- **Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales**
  Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière sera déférée au Tribunal d'instance. Les sanctions pénales, auxquelles elle s'expose en application des articles L.86 et L.88 du code électoral, seront effectivement appliquées.

- **Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription**
  Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur : carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel, ou les six mois de résidence exigés par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Pour en savoir plus :

Saint-Germain-Laval

Service Elections
Mairie de Saint-Germain-Laval
1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Téléphone : 01 64 32 10 62

« Voter est un droit,
c'est aussi un devoir civique »

ENTRÉE GRATUITE

Spectacle pour enfants

SAMEDI 14 DECEMBRE 2013

Passage du Père Noël

à 15h - Salle de l'Orée de la Bassée

à SAINT-GERMAIN-LAVAL

Saint-Germain-Laval

Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval

Du premier millénaire à 1914

Jusqu'aux approches de la Révolution, l'agriculture à Saint-Germain-Laval, comme dans toutes les communes de Seine-et-Marne a peu évolué par rapport aux siècles précédents. D'abord, parce que dans la plupart des cas, les grands seigneurs propriétaires s'intéressent peu à l'évolution de leurs domaines, ensuite parce que le libre commerce n'existe pas encore et que les produits de la terre sont destinés avant tout à satisfaire les besoins locaux. Enfin, le poids des charges qui pèsent sur l'exploitant le maintient sinon dans la misère, du moins à sa limite et lui interdit pratiquement d'améliorer ses conditions de vie et de travail.

Malgré tout, l'agriculture occupe une place importante dans la vie de la communauté villageoise, jusqu'au milieu du XIXème siècle. Les 885 hectares du territoire communal sont constitués à 80% de terres labourables et de vignes, d'un peu de bois et de quelques prairies. L'affectation de cet espace comprend en effet 708 hectares de terres labourables, 30 hectares de vignes, 60 hectares de bois, 12 hectares de prairies, 20 hectares de terrain rocheux et inculte, 11 hectares de jardins et de parcs, 44 hectares de terrains bâtis, rues et chemins. Cet espace est encore très morcelé en une multitude de parcelles, 2665, appartenant à 350 propriétaires, regroupées dans 90 exploitations.

Sur ces terres, s'est développée une activité agricole très diversifiée qui, aux approches du XXème siècle, commence à se perfectionner, avec l'abandon des jachères, l'amélioration des assolements, l'introduction de nouveaux engrais. 160 hectares sont consacrés à la culture du blé, 170 à celle de l'avoine, 35 à celle du méteil, du seigle ou de l'orge. La culture de la betterave occupe 60 hectares, celle de la pomme de terre 30, tandis que la luzerne, le sainfoin, le trèfle et le foin sont semés sur 193 hectares. Les rendements à l'hectare sont bons, et permettent de récolter, bon an, mal an, 4.300 quintaux de blé, 4.000 d'avoine, 19.200 de betteraves, 2.400 de pommes de terre et 450 hectolitres de vin.

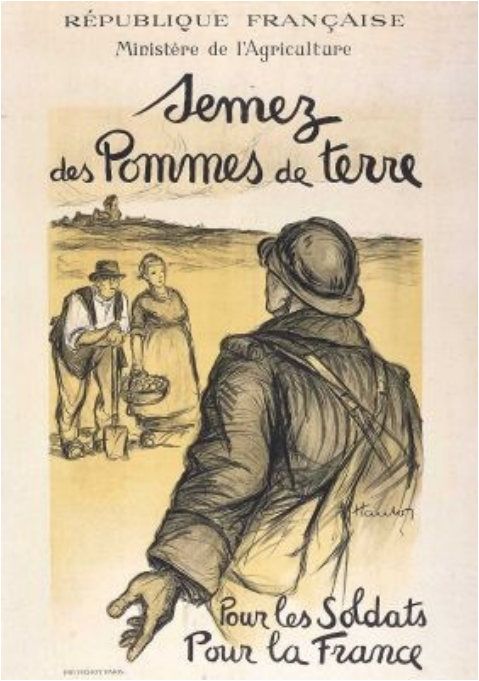

Le cheptel de la commune reste modeste, si l'on excepte celui des ovins. On ne dénombre en effet qu'une centaine de vaches, une vingtaine d'ânes et 70 chevaux, alors que l'on compte plus de 700 moutons. Tous les cultivateurs élèvent de la volaille et des porcs, dont la plus grande partie est vendue sur le marché de Montereau.

L'activité viticole tenait alors une place importante. Depuis fort longtemps, les pentes de Saint-Germain-Laval étaient plantées de vignes. Les archives de Saint-Germain-des-Prés en signalent l'existence dès la fin du premier millénaire. Le vin produit était de qualité médiocre et servait de boisson à la plupart des villageois ou était consommé dans les cabarets, relativement nombreux, par rapport à la population communale. La culture de la vigne apportait par ailleurs des compléments de revenus non négligeables à bon nombre de petits exploitants. L'arrivée du chemin de fer, qui facilitait le transport de vin de meilleure qualité, amorça la disparition du vignoble. Le phylloxéra et le mildiou lui portèrent un coup fatal.

Le plant de Meunier, plus connu sous le nom de plant de Brie, était utilisé de préférence dans le sud du département. La plantation s'effectuait sous forme de vignes basses, extrêmement denses, alignées en sillons serrés, laissant entre eux le passage d'un homme ou d'un âne. Le premier labour en automne était réalisé à la bêche ou au crochet. Il était suivi du « provinage », destiné à remplacer les pieds manquants, puis par la mise en place du fumier. On procédait ensuite à la taille, au renouvellement des échalas, à l'écorçage des souches. La vigne était alors

liée ; le binage permettait d'enfouir le fumier et de chausser la vigne, en éliminant les mauvaises herbes. La vendange avait lieu fin septembre ou début octobre, en fonction du temps. Les propriétaires n'avaient aucun mal à trouver des vendangeurs, malgré la chanson alors en vogue : « *Aller en vendange pour gagner cinq sous, coucher sur la paille, attraper des poux, manger du fromage qui donne la rage, boire du vin doux qui fait partout !* »

L'activité viticole avait donné naissance à toute une série de métiers annexes, vanniers, marchands de vin, tonneliers. Certains ont subsisté bien après la disparition du vignoble, puisque Saint-Germain-Laval comptait encore un tonnelier en 1960 : Marcel Débonnaire. Quatre colonnes torsadées du XVIIIème siècle, ornées de feuilles de vigne, témoignent désormais dans l'église de l'importance de cette activité, dont ne subsistent plus aujourd'hui que quelques treilles perdues au fond de jardins potagers et encore récemment une vigne appartenant à la famille Gadot.

Locomotive " Provins " du dépôt de Flamboin en 1868.

La culture de la betterave à Saint-Germain-Laval est d'origine bien plus récente. Son développement est lié à l'installation de la sucrerie de Montereau dans les années 1850, favorisée par la réalisation des premières lignes de chemin de fer, permettant à moindre coût, le transport d'importantes quantités d'engrais nécessaires à cette culture.

Le premier conflit mondial va quelque peu modifier la donne. D'abord parce que la population de la commune va être amputée d'une grande partie de ses forces vives, 30 hommes en moyenne sur une population globale officielle de 426, seront en permanence mobilisés chaque année pendant la durée du conflit, ensuite, parce que sur les 72 ayant participé aux opérations, 30 ne reviendront pas dans leur foyer. Quelles que soient leurs tailles, toutes les exploitations vont souffrir, non seulement du départ de la plupart des hommes en âge de travailler, mais également de l'absence des forgerons, charrons, mécaniciens. Simultanément, la réquisition des animaux de traits et des bovins pour les besoins des armées, va aussi participer à la désorganisation du système productif agricole local. Au lendemain de l'armistice, il faudra donc tout remettre en route, pour retrouver d'abord les niveaux de production de 1914 et ensuite tenter de les dépasser rapidement.

De 1914 aux approches du XXIème siècle

Au lendemain de la première Guerre mondiale, la modernisation de l'outil de travail est une priorité. L'antique araire est systématiquement remplacée par des charrues ou des brabants plus perfectionnés. Les faucheuses arrivent en nombre et, à un degré moindre, les semoirs mécaniques et les moissonneuses-lieuses. Mais cette modernisation a ses limites. La plupart des machines restent à traction animale, même si, ici et là, le tracteur fait son apparition.

L'utilisation des engrais devient elle aussi plus scientifique, afin d'obtenir des fumures équilibrées, avec des apports de potasse et d'azote, qui viennent compléter l'acide phosphorique traditionnel. On assiste enfin, aux premiers regroupements des exploitations. Les paysans, qui ne disposent que de leur force de travail, sur des lopins de terre trop exigus, quittent la terre.

Au total, sur le territoire de Saint-Germain-Laval, on ne dénombre plus à la veille du deuxième conflit mondial, qu'une dizaine de grandes ou moyennes exploitations : la ferme de Pontville et la ferme du château de Courbeton, exploitées par la famille Boelens, la ferme du bourg, dans laquelle est installée la famille Cassedane, les fermes Vanwievert, Mauvet et Prouin à Tréchy, l'exploitation Goix à La Croix Chute, qui est simultanément une entreprise de battage et de travaux agricoles, les fermes Barré, Roche et Marteau sur les hauts de la commune. Toutes ces fermes disposent des matériels les plus perfectionnés pour l'époque, plusieurs brabants, un scarificateur,

des semoirs en ligne, à la volée et à engrais, une à deux herses, au moins une faucheuse, une faneuse, une moissonneuse-lieuse, auxquels il convient d'ajouter plusieurs tombereaux et charrettes.

A côté de ces exploitations, subsistent une multitude de petites fermes, disposant d'à peine un hectare, permettant tout juste à leurs propriétaires de survivre. Les cultures sont encore très diversifiées, avec la luzerne, les plantes fourragères et l'avoine, destinées à la nourriture des animaux, le seigle, qui fournit beaucoup de paille, également utilisée pour leur entretien, et surtout le blé, l'orge et la betterave sucrière. Dans presque toutes les fermes, on élève des vaches laitières, on fabrique du beurre ou du fromage, consommés sur place ou bien vendus sur le marché à Montereau. Le cheptel ovin est assez développé. Enfin, il convient de mentionner l'élevage de chevaux de Monsieur Brichet.

Même dans les grandes exploitations, on souffre et on parvient

La ferme et le manoir de Courbeton, 1930

difficilement à joindre les deux bouts. La crise de 1929 n'a pas épargné le monde agricole. 1932 et 1933 voient l'effondrement des cours du blé, à la suite de deux années de récolte excédentaires. Les problèmes de l'heure vont provoquer un élan de solidarité entre les cultivateurs, qui vont éprouver le besoin de se regrouper pour faire face. La Société Coopérative Agricole de Montereau est fondée le 23 mars 1934. Rémy Barré, André Marteau et Roger Devreese joueront un rôle actif dans son fonctionnement et son développement.

Au lendemain du deuxième conflit mondial, la donne va une nouvelle fois changer. Le remembrement, qui intervient dans les années 1950, accélère le regroupement des exploitations. Le plan Marshall, dans son volet agricole, favorise de son côté la mécanisation. Enfin, la transmission des terres de père en fils, qui était encore la règle dans la première moitié du XXème siècle, va souffrir de la désaffection des jeunes générations pour les métiers de la terre. Ainsi, à Saint-Germain-Laval, on assiste à une lente diminution du nombre d'exploitations. En 1990, on ne compte plus que 6 propriétaires exploitants sur le village, Gilbert De Vreese (135 ha), Jules Wellecamp (30 ha), à Tréchy, les frères Barré (118 ha), Jean-Louis Marteau (40 ha), à Gardeloup, Monsieur Cochelin (60 ha), au Petit-Buisson, Gérard Guérineau (78 ha) au bourg, auxquels il convient d'ajouter des exploitants de Courcelles, Laval et Salins, qui cultivent des terres sur le territoire communal : les frères Rawsin (30 ha), Daniel Roger (24 ha), la famille Coupey (37 ha), Daniel Delpech (30 ha).

Les surfaces cultivées ont d'ailleurs diminué à cette époque, sous l'effet de l'urbanisation et du développement des zones d'activités. Ainsi, en 1999 , sur une surface communale de 889 hectares, on dénombre 104 hectares d'espace urbain construit, 30 hectares d'espace urbain non construit, et 754 hectares d'espace rural, dans lequel on compte 50 hectares de bois, 20 hectares de zone herbeuse et 20 hectares de terres non utilisables, anciennes carrières et zones naturelles classées.

Aujourd'hui, ne subsistent plus que trois exploitations : la ferme de Sébastien Guérineau à Pontville (160 ha), la ferme de la famille Marteau (40 ha) et la ferme de Jacques Barré (98 ha) à Gardeloup. Monsieur de Muyt, de Marolles, a repris les terres de Jules Wellecamp, tandis qu'un fermier de Chateaublot cultive celles de Gilbert Devreese. La culture est moins diversifiée : blé tendre pour la farine et blé dur pour les pâtes, orge pour les brasseries, colza et tournesol pour l'huile. Le maïs est en voie d'extinction. La betterave sucrière n'est plus produite. L'élevage encore florissant dans les années 1950, a disparu, entrainant l'arrêt des cultures qui y étaient associés, la luzerne et la betterave fourragère notamment.

Ainsi, l'agriculture demeure à Saint-Germain-Laval une activité fondamentale assurée désormais par un nombre restreint d'exploitants. En dépit d'une urbanisation importante au cours des cinquante dernières années, elle exprime l'attachement du village à son cadre de vie rural et participe à la conservation de cet environnement naturel, apprécié et recherché par les citadins en mal de campagne.

La reconquête des terres agricoles

La plaine de la Bassée, grande zone humide nationale et grande réserve d'eau potable de la Capitale, dispose d'une ressource importante en granulats alluvionnaires, exploitée depuis de nombreuses années. Le territoire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves est concerné depuis bien longtemps par ce type d'extraction, qui a donné naissance à de nombreuses carrières, converties pour la plupart en étangs, ou réaménagées sommairement, sans remise en état agricole. Cette situation a engendré un changement climatique, caractérisé par l'apparition de brouillards fréquents, un mitage du territoire, une pression sur les espaces ouverts, tant naturels qu'agricoles, qu'il convient aujourd'hui de corriger.

C'est pourquoi, dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes des Deux Fleuves a décidé de lancer une démarche, visant à valoriser son espace agricole, notamment par la reconquête des terres, consommées par les activités d'extraction. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des élus d'accompagner le développement d'une agriculture locale et durable sur le territoire monterelais.

Le projet se décline en quatre phases

1. **Réaliser un diagnostic** du territoire comportant l'identification des enjeux agricoles, hydrologiques, environnementaux, paysagers et fonciers, en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires associés, Etat, carriers...
2. **Mettre au point une stratégie** d'intervention et définir les modalités et les outils de mise en oeuvre et d'accompagnement.
3. **Arrêter un programme d'action**, en identifiant les sites à valoriser, les actions à conduire à cet effet, les modalités de leur gestion.
4. **Mettre en oeuvre le projet** : maîtrise foncière des sites retenus, suivi des opérations de réaménagement et de remblaiement, recherche de porteurs de projets agricoles, préparation des documents contractuels, recueil des engagements.

Périmètre opérationnel

Après avoir recensé et exclus les secteurs à enjeux environnementaux forts , déjà protégés et gérés comme tels, le périmètre de captage des eaux de Paris, les carrières en cours d'exploitation ou en projet, qui intègrent déjà des projets de remise en terre agricole, la Communauté de Communes des Deux Fleuves a identifié cinq secteurs à étudier, regroupant environ 980 hectares :

Secteur 1 : Entre Barbey et Misy, limité au sud par la départementale et débordant au nord de la ligne TGV ;

Secteur 2 : Limité à l'ouest par Saint-Germain-Laval, à l'est par la départementale 28, au sud par la Seine et au nord par la départementale 18 ;

Secteur 3 : A l'ouest de Marolles, entre la ligne TGV au sud et la Seine au nord ;

Secteur 4 : A l'est de Montereau, entre l'Yonne au sud et la ligne TGV au nord ;

Secteur 5 : Au sud-ouest de Varennes, entre la départementale 606 au sud et la Seine au nord.

Diagnostic

L'étude initiée le 15 octobre 2012 et dont les conclusions seront remises en décembre 2013, devra définir le cadre de l'opportunité et de la faisabilité du projet. Elle réalisera un portrait du territoire, en analysant le fonctionnement hydraulique du secteur, en dressant un état de l'environnement, en

inventoriant les contraintes règlementaires au regard de la loi sur l'eau, du régime des installations classées et de protection de l'environnement des carrières, de la règlementation des installation de stockage des déchets inertes, en évaluant les incidences de Natura 2000.

L'étude mènera aussi une enquête auprès de tous les exploitants agricoles de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, sur la base d'entretiens individuels réalisés sur le lieu de leur exploitation. Il s'agira en l'occurrence de recueillir les informations sur chaque exploitation, d'analyser leur dimension sociale, économique et environnementale, afin de dresser un tableau prospectif de l'agriculture sur le territoire :

- Identification des porteurs de projets,
- Définition des possibilités de redéploiement parcellaire,
- Ecoute des préoccupations et des attentes des agriculteurs, au regard notamment de la remise en état des plans d'eau et des carrières,
- Inventaire des exploitations agricoles susceptibles de cesser leurs activités dans les années à venir.

L'étude établira pour chacun des sites identifiés, une fiche descriptive permettant d'identifier clairement :

- Sa situation foncière ainsi que les mesures de protection, les règles et documents d'urbanisme, les contraintes règlementaires s'y rapportant,
- Le fonctionnement hydraulique des plans d'eau, et la vulnérabilité des zones aux inondations,
- L'environnement paysager, les différents écosystèmes et le patrimoine écologique,
- Les compensations environnementales à envisager dans le cadre d'un remblaiement partiel ou total,
- Les aménagements existants, en cours de réalisation ou en projet,
- L'environnement agricole , en terme de type de culture et de qualité agronomique.

L'étude devra justifier l'opportunité de la remise en état des différents sites en établissant le gain pour l'agriculture, en regard de la consolidation des exploitations et de la diversification de la production, et pour le territoire, en termes d'attractivité, d'économie et d'environnement. Elle devra aussi démontrer la faisabilité, au plan technique, disponibilité en qualité et en quantité des matériaux d'apports, au plan environnemental, modifications apportées au fonctionnement hydraulique des vallées, impact sur la qualité des eaux de la nappe, sur les captages d'eau potable existants et futurs, au plan financier.

STRATÉGIE D'INTERVENTION ET PROGRAMME D'ACTION

Le rapport d'étape qui concluera cette phase, permettra de définir les enjeux en terme de développement de l'activité agricole, de paysage et de préservation de la biodiversité, et d'élaborer une stratégie d'intervention visant à déterminer la vocation des différents secteurs identifiés. Il permettra en outre, de construire un projet agricole appliqué aux spécificités du territoire. Le programme d'actions qui en découlera, précisera alors le type d'agriculture à mettre en place au regard des spécificités de chacun des sites. Il détaillera le processus opérationnel, comportant les actions à entreprendre, leur calendrier d'exécution, les engagements à respecter, les recommandations particulières à observer. Une stratégie d'intervention foncière sera aussi proposée, identifiant notamment les porteurs de projets de valorisation, public, privé, agriculteur, groupement, société civile immobilière.

Au terme de cette étude, la communauté de communes disposera alors de tous les éléments pour lancer l'opération de reconquête qui pourrait débuter dans le courant de l'année 2014.

Jean TYCHENSKY
3ème Vice-président de la CC2F,
Conseiller Municipal

Médiathèque " Le Manoir "

Méli-Mélo (Pour les 5 - 8 ans)

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures un mercredi et un samedi par mois à 11h.

Mercredi 08 & Samedi 18 janvier 2014

Mercredi 05 & Samedi 08 février 2014

« A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 10h30, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de coeur (romans, contes, films...).

Vendredi 17 janvier 2014

Vendredi 14 février 2014

Accueil assistantes maternelles

Un jeudi par mois à 10h, la médiathèque invite les assistantes et leurs bambins à partager des histoires.

Jeudi 16 janvier 2014

Jeudi 13 février 2014

Tarifs
Adulte : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile
En ligne : **http://st-germain-laval.bibli.fr**
Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition

De nous à vous

Depuis le mois de septembre, l'équipe de la médiathèque découvre, choisit et s'enthousiasme pour certains auteurs, réalisateurs, artistes et propose de vous enivrer aussi. Venez partager et emprunter notre sélection !!! Cette sélection est visible sur notre site internet.

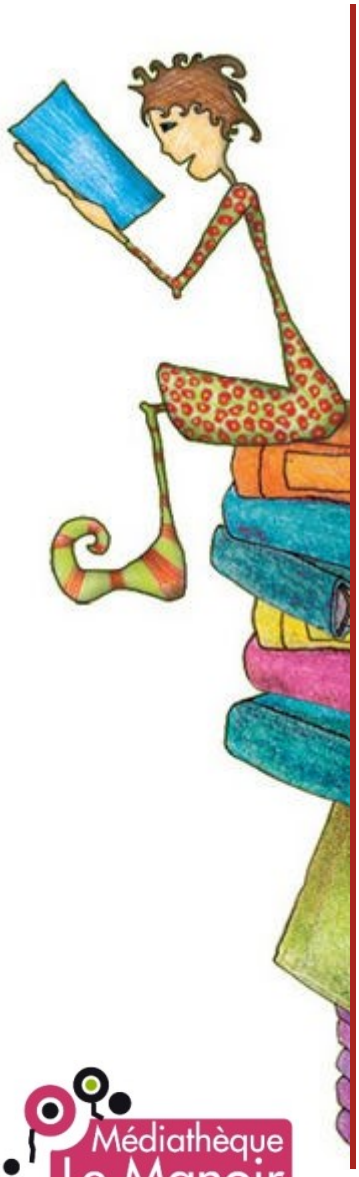

Focus sur...

La médiathèque vous invite à découvrir des auteurs, des réalisateurs, des thématiques :

- Décembre 2013 - Janvier 2014

  La littérature américaine adaptée au cinéma

  Une sélection des romans marquants de la littérature américaine et les films qui en ont été tirés.

- Février - Mars 2014

  Les légendes arthuriennes

  Une sélection des productions écrites ou réalisées autour de la légende du Roi Arthur et de ses chevaliers.

- Avril - Mai 2014

  Hayao Miyazaki

  Auteur et réalisateur de dessins animés et de mangas, venez découvrir ses oeuvres sur papier et sur écran.

Médiathèque Le Manoir

Ouvert
Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h à 20 h
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires au 09 63 60 03 13

VIDE GRENIER D'HIVER

DIMANCHE 26 JANVIER 2014

Salle de l'Orée de la Bassée

de 8h à 17h30

Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval

Réservations : Mme Husson

01 64 70 07 66 / 06 37 57 15 30

Prix : 20 euros les 3 mètres

30 emplacements délimités

avec tables fournies

SAINT-GERMAIN-LAVAL

Buvette et restauration sur place

Ateliers

« Illustrer un livre »

La médiathèque organise pour les enfants de 7 à 12 ans, des ateliers plastiques autour de l'illustration. Cet atelier aura pour but la pratique des techniques d'illustration et aboutira à la création d'un livre illustré.

Deux ateliers à des jours et des horaires différents vous sont proposés.

Votre enfant doit s'inscrire à l'un des deux ateliers (soit le mercredi, soit le samedi) du mois de février au mois de juillet 2014.

Le mercredi, l'atelier aura lieu de 16h à 17h30
les mercredis suivants :
05 février, 12 mars , 09 avril, 07 mai, 04 juin, 02 juillet

Le samedi, l'atelier aura lieu de 11h à 12h30
les samedis suivants :
01 février, 08 mars, 05 avril, 17 mai, 14 juin, 05 juillet

Vous pouvez inscrire votre enfant
aux horaires d'ouverture de la médiathèque,
par téléphone au 09 63 60 03 13,
par mail : bibliothequestgermainlaval@orange.fr

Date limite d'inscription : Samedi 18 janvier 2014

Médiathèque Le Manoir

Ouvert
Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h à 20 h
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires au 09 63 60 03 13

Le XIXème siècle

" La marche vers la modernité : Les équipements collectifs "

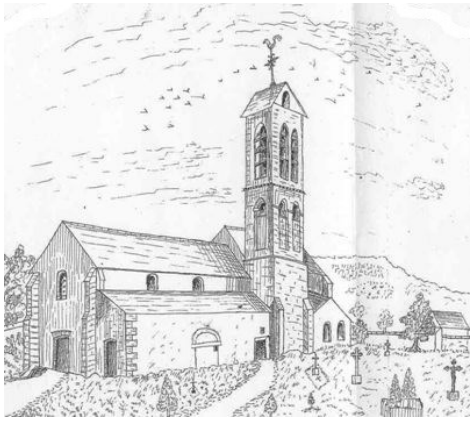

La Révolution a inscrit dans la loi « la nécessité de donner de l'instruction aux élèves de la Patrie ». La commune a donc obtempéré en nommant sur le champ un maître d'école, Jean Mangeon, qui devient le premier instituteur de la République à Saint-Germain-Laval. Sa maison tient lieu de salle de classe et il en sera ainsi, jusqu'en 1833.

A cette date, le Conseil Municipal décide d'acquérir une « Maison d'école », qu'il achète à Jean Paupardin pour la somme de 1.680 francs. Cette maison est située derrière l'église, « couverte en paille, composée de deux chambres à feux, d'une vinée au nord, d'une étable au midi, grenier au dessus des bâtiments, cave en dessous ». Cette maison, dont on se doute qu'elle n'est pas de construction récente, va, au fil des ans coûter une petite fortune à la commune, puisqu'au montant de l'acquisition, elle devra ajouter les frais d'aménagement, en fait de reconstruction, qui s'élèveront à 1.834 francs. En dépit des travaux entrepris, cette maison va se révéler inadaptée. Elle est même si l'on en croit une délibération du Conseil Municipal « mal saine » et en « état de vétusté » En septembre 1856, sous l'amicale pression du Sous-préfet et de l'Inspecteur des écoles, un projet de restauration est validé pour une somme de 8.000 francs. La commune ne disposant pas du premier centime pour mener à bien l'opération, la châtelaine de Courbeton propose de prendre tous les travaux à sa charge, à la seule condition « que le Conseil Municipal s'engage à construire une maison d'école suivant les prescriptions de l'administration supérieure, aussitôt que la commune sera déchargée des contributions extraordinaires votées jusqu'à ce jour ».

Mais en mai 1864, il faut se rendre à l'évidence. Le logement de l'instituteur et la salle de classe n'offrent plus des conditions décentes de vie et d'enseignement. La décision est donc prise de construire une nouvelle école. Le coût total des travaux se montera à 18.000 francs, financés pour partie par l'état, pour partie par la commune au moyen d'une imposition extraordinaire « au principal des quatre contributions pendant treize années ».

En attendant, la châtelaine avance à la commune une somme de 10.000 francs pour permettre au plus vite le commencement des travaux. En 1866, la nouvelle école fonctionne, et va assurer son service pendant exactement cent ans, puisqu'elle fermera ses portes en 1966. Elle est aujourd'hui en cours de restauration pour remettre à niveau la charpente , la toiture et les huisseries et y installer, en complément des services administratifs, une salle du conseil et des mariages adaptée aux exigences de ces événements.

L'installation d'une importante manufacture de tuiles à Courbeton en 1881, va brusquement modifier la démographie de la commune, et entrainer un afflux d'enfants qu'il faut scolariser. Il est donc décidé que les enfants de Tréchy, du bourg et de Courbeton fréquenteront l'ancienne école et que ceux de Gardeloup et du Petit Buisson seront dirigés vers la nouvelle école, construite à la jointure des deux hameaux, en haut de la côte de Vauluisant. Les travaux commenceront en novembre 1886, pour s'achever deux ans plus tard, au moment même où ironie du sort, la tuilerie fermera ses portes, provoquant le départ de la commune d'une centaine d'habitants.

A côté des écoles de nouveaux équipements apparaissent. En 1852, l'église est flanquée d'une sacristie. Quelques années plus tard, le Curé de la paroisse peut emménager dans un superbe presbytère que lui offre la châtelaine de Courbeton. Celle-ci a

acheté un terrain au carrefour de la route de Villenauxe et du chemin de Tréchy, où elle fait construire une maison et aménager un jardin. Par acte notarié en date du 24 octobre 1863, elle fait donation de la propriété à la commune, sous réserve qu'elle serve exclusivement au logement du desservant de la paroisse. La commune suivra scrupuleusement les recommandations de la donatrice et, constatant en 1907 que le presbytère est vide de tout occupant, elle décidera de le louer, et, pour respecter les volontés exprimées par la châtelaine, d'affecter en priorité les sommes récoltées, d'abord à la réparation de l'immeuble, puis à celle de l'église et enfin au secours des pauvres.

A la même période, la commune s'équipe en lavoirs. Un premier est construit à Gardeloup en 1867. Puis c'est au tour de Tréchy et du bourg. En 1885, le lavoir de Pontville fonctionne. L'aménagement de celui de Tréchy, au lieu-dit, La Fontaine Bezaude, commencera en 1887. C'est aussi l'époque où le cimetière va changer d'emplacement. Blotti depuis près de neuf siècles contre l'église, qui veille sur le repos de ses occupants, il ne dispose que de 21 ares, divisés en trois ensembles : « 4 ares sont affectés aux concessions à perpétuité dans la partie orientale tenant à l'église ; 4 ares aux concessions temporaires dans la partie au midi de celle-ci ; 13 ares sont réservés aux sépultures ordinaires. Pour des raisons financières, le Conseil Municipal va modifier en 1839 le règlement du cimetière en allongeant la durée des concessions et en augmentant sérieusement le prix. Du coup, le cimetière devient trop petit et son exploitation ne va pas sans poser de problèmes au fossoyeur. En 1879, le Maire propose donc « l'établissement d'un nouveau cimetière parce que dans celui qui existe, il n'est plus possible au fossoyeur de faire une fosse sans avoir une quantité 'ossements humains et même plusieurs crânes. Cette terre remuée si souvent est devenue tellement poreuse que les gaz qui s'en dégagent facilement pourraient, comme il se trouve au centre du pays, occasionner des épidémies ». Pour remédier à ce « grave » problème de santé publique, le Conseil Municipal achète un terrain au bas de la montagne. Il en coûtera 8.400 francs à la commune pour l'aménager, le clôturer d'un mur et construire un auvent. Le relevage des tombes et la translation des restes sont terminés en 1893, et la commune entreprend alors le nivellement de l'ancien cimetière.

Jean TYCHENSKY
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »
3ème Vice-président de la CC2F,
Conseiller Municipal

Histoire de Saint-Germain-Laval en 3 tomes

Tome 3

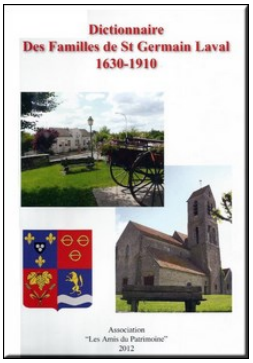

ISBN : 978-2-9536991-2-8

Tome 2

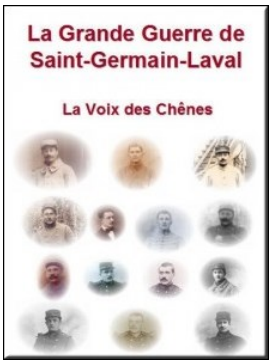

ISBN : 978-2-9536992-0-4

Tome 1

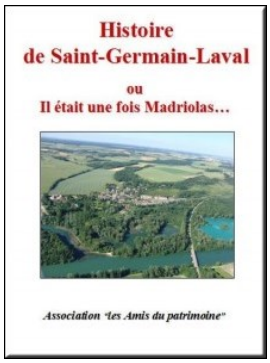

ISBN : 978-2-9536991-0-4

Maisons illuminées 2013

Profitant encore de cette belle arrière saison et de cette nature merveilleuse avec tous ces arbres aux couleurs splendides et multicolores, il n'y a qu'un petit pas d'imagination à faire pour penser qu'ils sont ornés des illuminations de fin d'année.

Comme chaque année, je sais que vous êtes nombreux à vouloir orner et décorer vos maisons et balcons. Je vous encourage encore une nouvelle fois, tout en ayant le geste écologique et responsable face à la dépense énergétique, à vous faire plaisir et à nous faire plaisir, élus et habitants, qui ont la joie de pouvoir parcourir les routes de la commune en découvrant au détour d'un virage une scène lumineuse du plus bel éclat.

Pour que nous puissions vous recevoir en mairie au printemps avec les lauréats du concours des maisons fleuries de cet été, inscrivez-vous dès maintenant en mairie et nous récompenserons les dix plus belles illuminations de Noël. A très bientôt.

Dany DUDILLIEU
Adjoint au Maire chargé des Fêtes et Cérémonies,
Président du Comité des Fêtes

Alertes hivernales 2013 - 2014

Plan « viabilité hivernale » du Conseil Général de Seine-et-Marne

Du **18 novembre 2013** au **17 mars 2014**, le Conseil Général déploie son dispositif de « viabilité hivernale ». L'enjeu : assurer en cas de neige ou de verglas, des routes sûres et praticables, sur les axes prioritaires.

Avant de prendre la route, informez-vous sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation, sur l'ensemble de votre trajet en :

- téléphonant au **0800 077 001** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- consultant la **météo locale et nationale sur le www.saint-germain-laval.fr**

Retrouvez toutes les informations sur **le portail du Conseil Général de Seine-et-Marne**

Message du 11 novembre de Kader ARIF, Ministre délégué chargé des anciens combattants

Lecture faite par Michel HUSSON, 1er Adjoint au Maire

"Commémoration de la Victoire et de la Paix,

Hommage à tous les Morts pour la France

11 Novembre 2013

Message de Kader ARIF, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants

Le 11 novembre 1918, à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne de front, mettant fin à une guerre que les Français dénommèrent aussitôt la « Grande Guerre ».

Malgré les années écoulées et les nombreux traumatismes qui ont marqué, depuis, l'ensemble du XXème siècle, la Grande Guerre occupe toujours une place bien particulière dans notre mémoire collective.

Car ces quatre années auront amené des bouleversements comme rarement dans notre histoire. Un tournant marqué par la mort de millions d'hommes sur les champs de bataille. Un tournant aussi dans une multitude de domaines : les relations internationales, l'économie, la vie politique et sociale, les arts même.

Tous les combattants de ce conflit, dont l'année prochaine marquera le début du centenaire, sont désormais disparus. La Grande Guerre est passée de la mémoire à l'Histoire.

Ce centenaire sera l'occasion d'un hommage international à tous ces combattants tombés pour leur pays. Il permettra également de rassembler les belligérants d'hier, amis aujourd'hui et réunis pour porter un message de paix. La transmission à la jeunesse sera ainsi placée au centre des commémorations.

Dès la fin de la Grande Guerre, la date du II novembre s'imposa comme le symbole d'une France qui surmonte l'épreuve. Le 11 novembre 1923, André Maginot pour la première fois raviva la flamme sous l'arc de triomphe, instituant une tradition qui perdure encore aujourd'hui et dont nous célébrons cette année le 90ème anniversaire.

Dans les heures sombres de notre histoire, cette date devint aussi un moment de ralliement. Le 11 novembre 1940, des lycéens et étudiants parisiens se réunirent place de l'Etoile, bravant les forces d'occupation.

Trois ans plus tard, le défilé d'Oyonnax, dans l'Ain, constitua un nouveau geste de défi face à l'oppresseur. Des résistants; en rangs serrés, déposèrent devant le monument aux morts de la ville une gerbe portant ces mots: "Les vainqueurs de demain à ceux de 14-18". A ces hommes, et à travers eux à tous les Résistants de France, le Président de la République rend hommage, à Oyonnax, ce 11 novembre.

Aux hommes et aux femmes morts pour la France, à tous leurs compagnons d'armes, à celles et ceux qui continuent de porter leur mémoire, la France exprime sa reconnaissance et sa solidarité.

Signé : Kader ARIF"

Discours de Madame Le Maire

"Mesdames et Messieurs les Représentants des Associations d'Anciens Combattants,

Mesdames et Messieurs les Elus Municipaux,

Mesdames, Messieurs, Chers Enfants,

En ce 11 novembre 2013, tous les discours prononcés partout en France marquent un temps de mémoire, conjuguent solennité et gravité.

Nous commémorons le 95ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous nous unissons pour célébrer la liberté retrouvée.

Nous nous rassemblons pour nous souvenir de ces quatre années de guerre faites de douleur, de larmes et de drames quotidiens.

Ce 11 novembre 1918 mit un terme à une des plus grandes tragédies de notre histoire et vit le retour, au sein de la patrie, de nos provinces d'Alsace et de Lorraine.

Durant quatre années, sans interruption, le sol de notre pays fut labouré par le fer et le feu et souillé par les gaz asphyxiants qui laissèrent, comme les plus horribles blessures, des traces indélébiles dans le corps de ceux qui en furent les victimes.

En ce fameux 11 novembre 1918, les cloches des églises, les clairons militaires se mirent à retentir partout à travers l'hexagone.

Dans le ciel de France, les rires et les cris de joie remplacèrent, comme par magie, les mitrailles et les canonnades, le bonheur et l'allégresse balayèrent la terreur et le désespoir.

Mais cette joie immense de la victoire était mêlée d'un profond sentiment de deuil et de tristesse. La France pleurait ses morts et accueillait 4 millions de blessés et d'invalides. Jamais le monde n'avait connu de guerre plus meurtrière. Et les vétérans de la Grande Guerre, ceux qui étaient montés en premières lignes à Douaumont et à Verdun, n'eurent alors plus qu'un seul mot d'ordre : « Plus jamais ça !! ».

Notre commune elle-même a payé un lourd tribut à celle que l'on pensait être la « der des der ». Ces jeunes ont leur nom inscrit sur notre monument aux morts. Ils avaient 20, 24, 26 ou 34 ans, ils avaient pour prénoms Eugène, Alexandre, Fernand, Félix, Gaston, … 27 jeunes de Saint-Germain-Laval ont perdu la vie pour notre liberté. 27 jeunes sur environ 480 habitants à cette époque, cela fait un gros pourcentage.

Ils étaient ouvriers, artisans, commerçants et devinrent brusquement artilleurs, fantassins, brancardiers et ils ne revinrent pas et laissèrent leurs épouses dans la détresse.

Cette guerre se résume désormais malheureusement à cette sinistre énumération.

Je voudrais donc, en cet anniversaire du 11 novembre 1918, rendre un hommage mérité à ces hommes et ces femmes. Je n'oublie pas leurs familles, dont certaines vivent encore ici qui ont lourdement souffert de cette guerre en supportant la disparition d'un être cher.

Commémorer le 11 novembre 1918, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis-à-vis de tous ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la défense de la nation et de la démocratie, mais également celles du pacifisme.

Au-delà de cette lointaine époque tragique, célébrée dans tout le pays, nous adressons aujourd'hui ensemble un message de paix, en particulier aux jeunes générations.

Julien Benda disait : « La paix, si jamais elle existe, ne reposera pas sur la crainte de la guerre, mais sur l'amour de la paix ».

Merci de votre attention."

L'A.C.S.G. organise une soirée

« PAËLLA »

L'orchestre de Jean-Claude DUFAUT animera votre soirée

Apéritif
Paëlla
Salade
Fromage
Dessert
Café
Vin

Samedi 8 février 2014

à partir de 20h00

Salle de l'Orée de la Bassée

à Saint-Germain-Laval

Réservations au plus tard le vendredi 31 janvier 2014, auprès de :

Patrice CHARRE : 06 26 46 39 46 / Nadine CHARRE : 01 64 32 42 65

Guy BAYOL : 01 64 32 74 57 / Bernard MARTIN : 06 72 57 95 68

TARIFS : Adultes : 27 € (boisson comprise) / Enfants – de 12 ans : 15 €

C.C.A.S. :

Colis de fin d'année

À l'approche des fêtes de fin d'année, tous les bénévoles du C.C.A.S. de la commune de Saint-Germain-Laval passeront entre le 12 et le 17 décembre 2013, pour offrir à nos administrés de 70 ans et plus, le traditionnel colis de fin d'année.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Michèle CHEVAL
Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et aux Solidarités

Pour en savoir plus :

C.C.A.S.
Mairie de Saint-Germain-Laval
1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Téléphone : 01 64 32 10 62

Horaires de consultations au cabinet du Dr ROSCA

Lundi / Jeudi
13h30 - 16h Consultations sans RDV
Après16h30 Consultations sur RDV

Mardi / Vendredi
9h00 - 11h30 Consultations sur RDV
11h30 - 13h30 Visites à domicile
13h30 - 16h Consultations sans RDV
Après 16h Consultations sur RDV

Samedi
9h - 12h Consultations sur RDV

Mercredi
Fermeture hebdomadaire

Cabinet Médical
Téléphone : 06 36 84 30 92

Octobre en images

Un petit retour en arrière pour remercier les habitants du lotissement Saint-Pierre pour l'accueil fait aux enfants du Centre de Loisirs à l'occasion de la fête d'Halloween, le jeudi 31 octobre 2013.

Les mercredis de décembre

Les vacances de Noël arrivent à grand pas…
Au programme, de nombreuses activités manuelles et ludiques sur l'hiver comme :

- la confection d'igloo, de fresques hivernales,
- et **une surprise le mercredi 18 décembre 2013**

Les vacances de Noël

Les inscriptions pour les vacances de Noël devront être faites en mairie avant le 12 décembre 2013. Le Centre de Loisirs fermera ses portes exceptionnellement à 17 heures les mardis 24 et 31 décembre 2013. Il n'y aura pas d'accueil les mercredis 25 décembre 2013 et 1er janvier 2014.

C'est autour de la féerie de Noël que les enfants vont vivre ces vacances. Boules et cotillons seront de la fête et de nombreuses autres activités pour divertir tous ce petit monde.

Sorties exceptionnelles les jeudis 26 décembre 2013 et 2 janvier 2014. Une sortie à paris sera organisée pour aller au cirque Pinder. L'autre sortie se déroulera à la patinoire de Montereau pour les + de 6 ans (élémentaires) et les ateliers de Noël au Parc des Noues pour les - de 6 ans (maternelles).

Toute l'équipe d'animation de Saint-Germain-Laval vous attend nombreux pour passer d'agréables moments ensemble !!!

E.S.L.

VTT Loisirs
M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO
M. BONNESON - 06 13 47 77 21

FOOTBALL
Mme LE BEUX - 06 16 99 22 76

COUTURE
Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »
Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

A.C.S.G.

RANDONNEES
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES
M. VITTORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
M. VITORINO - 06 78 66 75 99

Associations Indépendantes

ECHECS « Roi Mat »
M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO
M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC
M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR
Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03
Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »
Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE
M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

LA MAIN SOLEIL
Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts
M. ODORICO (atmainsoleil@gmail.com)

MUSCULATION « 100 FAMILLES »
M. DOISY - 06 11 03 50 69

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »
Mme VAN DOORN
01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA
Mme RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS
M. PAGES - 06 15 36 57 37

ZUMBA - MENEATE DANSE CONCEPT
Mme SABARD - 06 89 24 59 73

LES AMIS DE L'ECOLE
Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

COMITE DES FETES
M. DUDILLIEU - 09 53 73 04 50

PECHE A LA MOUCHE
M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32

Michel Drucker reçoit le club de l'Age d'Or sur le plateau de l'émission « *VIVEMENT DIMANCHE PROCHAIN* »

Après un accueil chaleureux, nous avons passé un après-midi agréable pour 47 d'entres-nous.

L'artiste **Mimi Matty** a été fidèle à sa réputation d'humoriste, très simple, très conviviale pour recevoir ses invités : Douglas Kennedy, Michèle Bernier, Isabelle De Botton, Alice Dona, Martin Lamotte, Patrice Fiori, Didier Bourdon, Philippe Bouvard et Christophe Maé.

Michel Drucker, égal à lui-même, courtois avec le public, accueillait les humoristes Olivier De Benoist et Mathieu Madénian, sachant que ce dernier ne l'épargnerait pas.

Une journée intéressante de détente qui aura permis une meilleure connaissance d'un enregistrement d'une émission si populaire.

Le Bureau du club de l'Age d'Or

Erratum « Inauguration de la salle de musculation »

Dans l'article paru dans le magazine municipal n°114 du mois de septembre 2013, il convient de rectifier l'article en y ajoutant le paragraphe manquant : « Monsieur Marcel DE CASTRO a participé aux travaux de la salle de musculation. En effet, c'est grâce à lui que le matériel appartenant au C.S.M. Force Athlétique de Montereau a pu être prêté à Saint-Germain-Laval. Il a également fourni le matériel électrique lors de la rénovation de la salle. L'association lui en est très reconnaissante. »

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire
chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

L'Age d'Or sur les routes de la Turquie

Voyage en Turquie, du 21 septembre au 5 octobre 2013. C'est la première fois que le Club organisait un voyage en circuit. Nous avons réussi notre pari, car les 35 participants ont apprécié ces deux semaines en Turquie. Le circuit nous a conduit à Izmir, Selçuk, Pergame et son Acropole, Ayvalik, Bursa sa mosquée et son Mausolée vert, la Traversée de la mer de Marmara en Ferry-boat jusqu'à Istanbul.

Istanbul, la Mosquée bleue avec ses six minarets, Sainte Sophie, le Palais de Topkapi, croisière sur le Bosphore, visite de la ville avec ses quartiers typiques et bien sur le Grand Bazar et le marché aux épices.

En route pour Ankara la capitale de la Turquie, le mausolée d'Atatürk fondateur de la Turquie Moderne, visite du musée des civilisations Anatoliènnes.

Poursuite du voyage, arrivée en Cappadoce. Découverte d'une région unique avec ses maisons troglodytiques, églises byzantines creusées dans la roche et pour les plus audacieux un réveil très matinal pour survoler en montgolfière cette merveille de la nature avec le lever du soleil. Une soirée folklorique avec les Derviches Tourneurs et les danses traditionnelles Turques.

Une semaine déjà de passée, en cours de route nous visitons le mausolée de Mevlana fondateur de l'ordre des Derviches Tourneurs et fin de notre circuit avec le château de Coton (Pammukale remarquable vallée de calcaire), Aphrodisias, et le site d'Ephèse où nous pouvons admirer la magnifique restauration de la bibliothèque et du théâtre…

Transfert à l'hôtel Cactus Paradis en bord de mer où tout le groupe va profiter de la piscine et de la mer en tout inclus.

Agréable voyage passé dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Notre prochain voyage se déroulera en 2014. Destination la Sicile (en tout inclus).

Le Bureau du club de l'Age d'Or

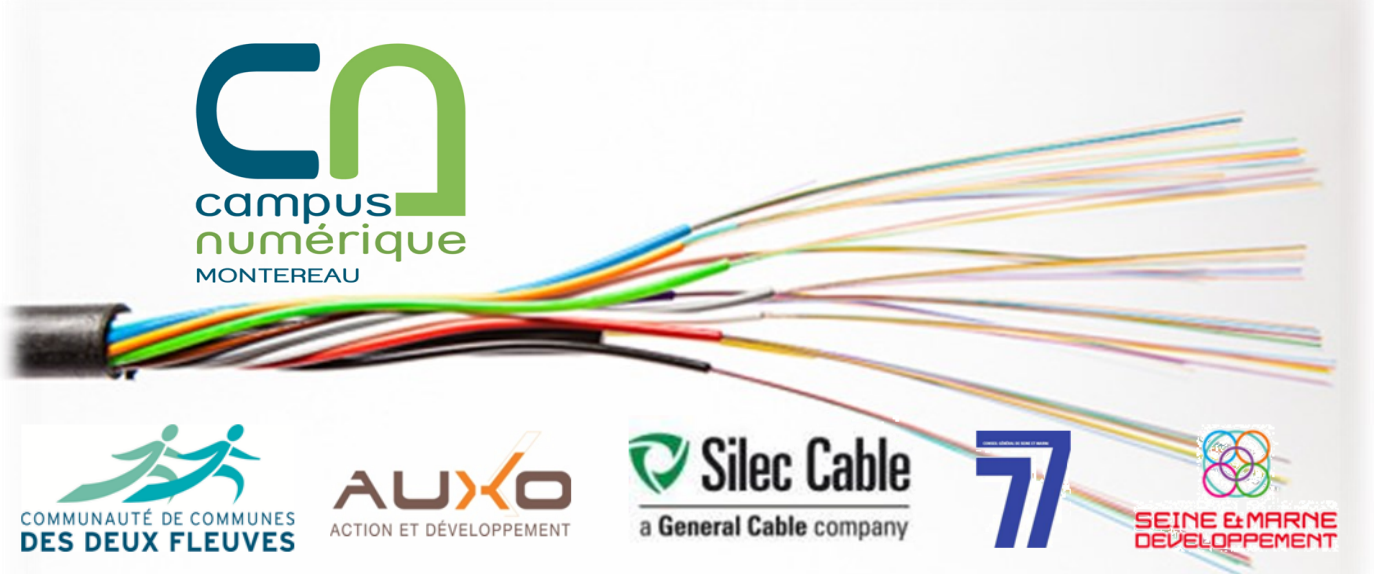

Création d'un centre de formation de techniciens aux métiers du numérique

Le déploiement des réseaux à très haut débit, notamment en fibre optique, est un enjeu industriel et économique majeur pour notre pays, un levier pour la compétitivité des entreprises et un facteur essentiel d'aménagement des territoires et de développement de nouveaux services innovants, tant pour les entreprises que pour les acteurs publics et les citoyens.

L'aménagement numérique du territoire national devrait nécessiter la formation de plus de 15.000 techniciens, dont un tiers en Ile-de-France, d'ici la fin de la décennie. La variété des compétences attendues représente une importante opportunité d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés, les jeunes sans diplôme et les demandeurs d'emploi.

Pour accompagner ce développement du très haut débit, la Communauté de communes des deux fleuves a décidé de créer un centre de formation aux métiers de l'aménagement numérique du territoire, première composante d'un projet plus ambitieux : le campus numérique Montereau.

Le site de Montereau présente de nombreux atouts :

- Il est situé au sud de la Seine-et-Marne, en limite des régions centre, Bourgogne et Champagne-Ardenne ;
- La Seine-et-Marne est un des départements les plus impliqués dans le déploiement de la fibre optique ;
- Le développement de la formation professionnelle est un des objectifs inscrits dans le projet de territoire de la Communauté de communes élaboré en 2011 et mis en œuvre en partenariat avec le Conseil Général ;
- La Communauté de Communes accueille sur son territoire l'entreprise **SILEC Câble**, un des trois fabricants français de câbles basse tension, haute tension et fibres optiques.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a acquis, près de la gare de Montereau, l'ancien site de l'EDF, qui dispose d'un foncier de 1,3 ha et d'un bâtiment principal de 1300m². Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est en cours d'aménagement. Une première tranche de travaux s'achèvera en février 2014. 800m² de locaux d'enseignement seront alors livrés. Ils comprendront :

- Des salles de cours,
- Deux ateliers intérieurs reproduisant une boucle locale complète et présentant un éventail des différentes armoires et dispositifs de raccordements des infrastructures cuivre et fibre optique jusqu'au raccordement d'abonné ;
- Un site extérieur doté de plusieurs boucles cuivre et fibre optique et 500 mètres d'infrastructures enterrées et aériennes permettant l'apprentissage des différentes techniques de tirage et de soufflage.

Les domaines de formation comprennent :

- Les infrastructures et services de communication électronique, relatifs au déploiement de la fibre optique et de la maintenance des réseaux cuivre,
- L'aménagement et les services numériques, tels que les systèmes d'information, la stratégie et le management de projets numériques.

Cette formation s'adresse :

- Aux techniciens, chef d'équipe, conducteurs de travaux, pilotes d'activités et chargés d'études en déploiement de réseaux, en intervention et maintenance des réseaux,
- Aux professeurs et élèves de la formation initiale,
- Aux techniciens et cadres des collectivités territoriales.

Les publics concernés englobent :

- Les jeunes sortant du système scolaire, à la recherche d'une qualification professionnelle immédiatement opérationnelle,
- Les demandeurs d'emploi en acquisition de compétences ou en reconversion,
- Les salariés, travailleurs indépendants et artisans en recherche de perfectionnement ou de montée en compétences, téléphonistes, câbleurs réseaux et électriciens en particulier,
- Le personnel des opérateurs télécom, constructeurs de réseaux et leurs sous-traitants,
- Les cadres et les techniciens des collectivités territoriales,
- Les Bac pro et les BTS devant intégrer à la rentrée 2013 les éléments ce compétence fibre optique.

Pour le lancement de ce vaste chantier, la communauté de communes a noué un partenariat avec quatre acteurs de la formation.

AUXO Formation, spécialisée dans l'accompagnement des opérateurs en téléphonie et des entreprises sous-traitantes pour la mise en place de formation de techniciens sur les réseaux cuivre et fibre optique. Cette société offrira dès 2014, des formations courtes dédiées aux spécificités techniques propres à chaque entreprise, et des cursus longs, en alternance ou dans le cadre de financements publics certifiants et diplômants.

Elle lancera le 3 février 2014 une première session de formation de 12 « monteurs câbleurs Telecom-réseaux cuivre et fibre optique » à destination des demandeurs d'emploi, qui intégreront à l'issue les groupes **Eiffage Energie** et **Scopelec**.

Une deuxième session de 12 à 15 postes sera organisée en avril pour répondre aux besoins de 3 entreprises moyennes sous-traitantes de grands groupes.

ERDF mettra en place, dès 2015, une **plateforme de formation aux compteurs LINKY,** qui concernera 200 personnes par an entre 2015 et 2016 et 700 personnes par an entre 2017 et 2020 pour la région Ile-de-France.

Le Centre National des Arts et Métiers organisera, dès 2014, deux certificats professionnels niveau bac de technicien de maintenance Réseaux et internet, et de programmation de site Web. Il étudie d'ores et déjà de diversifier en 2015 cette offre en proposant des formations réalisées à Paris et des cours de remise à niveau en matières générales, méthodologie de travail et attitudes professionnelles.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a identifié le campus de Montereau comme pôle de référence national pour les parcours de formation relatifs à l'aménagement numérique des territoires et à la ville durable, à l'attention des techniciens, cadres et élus des collectivités territoriales.

D'autres partenariats sont actuellement à l'étude avec le réseau DUCRETET, avec la CCI 77 et le Centre de Formation des Apprentis UTEC, avec les entreprises de bâtiment et des travaux publics.

La communauté de communes est soutenue dans cette entreprise par l'Etat, la Région Ile-de-France, le Conseil général de Seine-et- Marne, le pôle de compétitivité sur la ville et la mobilité durables. SILEC Câble, Orange, Seine-et-Marne Numérique apportent également leurs concours en termes financiers pour les études, la fourniture d'équipements, la mise à disposition de service de restauration, la promotion du site.

La restauration sera assurée sur le site par SILEC Câble. Les jeunes étudiants, apprentis ou demandeurs d'emploi pourront être accueillis à la résidence étudiante Armade de Champagne-sur-Seine. La construction d'une résidence-hôtel de 40 studios est en cours d'étude.

Le Campus Numérique de Montereau a pris son envol. Nul doute qu'il est appelé à connaitre rapidement un développement qui devrait en faire dans les prochaines années un pôle de formation couvrant toute la gamme des diplômes tournés vers les métiers du futur.

Jean TYCHENSKY
3ème Vice-président de la CC2F,
Conseiller Municipal

Campagne d'information et de promotion sur le prélèvement mensuel

Le paiement par prélèvement mensuel permet d'étaler le paiement des impôts sur l'année en dix mensualités, de janvier à octobre. En cas de hausse par rapport à l'année précédente, les prélèvements se poursuivent en novembre, voire en décembre. En cas de baisse, les prélèvements s'arrêtent dès que le montant dû est atteint. En cas de trop versé, il est procédé à un remboursement par virement.

Le prélèvement mensuel concerne l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux, la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public ainsi que les taxes foncières et taxes annexes.

Quand adhérer au prélèvement mensuel ?

Pour le paiement de votre impôt 2014, vous pouvez adhérer à la mensualisation avant le 15 décembre pour être prélevés à compter du 15 janvier 2014.

En cas d'option entre le 16 et 31 décembre, les prélèvements commenceront le 15 février 2014 mais le premier prélèvement intégrera les deux premières mensualités (janvier + février).

Comment adhérer ?

- Sur www.impots.gouv.fr ;
- Par téléphone, courriel ou courrier auprès de votre centre prélèvement service (CPS) ;
- Vous pouvez également retirer un formulaire auprès de votre centre des finances publiques ;
- Pour vous mensualiser, vous n'avez besoin que d'un relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à prélever et de votre dernier avis d'imposition.

Vendu 10 €, les bénéfices de ce calendrier permettront à l'association d'amplifier ses actions quotidiennes de lutte contre le cancer (aide aux malades et à leurs proches, prévention…).

Douze femmes posent pour lutter contre le cancer

Offrez le calendrier 2014 de Ligue contre le cancer de Seine-et-Marne !

Parce que la lutte contre la maladie est un combat de tous les jours, la Ligue contre le cancer de Seine-et-Marne vend pour la première année son calendrier 2014 **« Douze femmes pour un combat »** au profit de ses actions.

Devant l'objectif de la jeune photographe seine-et-marnaise Sarah Desti (www.sarahdesti.com), douze bénévoles, proches des patients ou elles-mêmes touchées par le cancer posent pour alerter et sensibiliser à l'importance du dépistage du cancer du sein qui touche en France une femme sur huit.

A travers de jolies photos-portraits en noir et blanc, elles délivrent chaque mois un message fort et positif pour inviter toutes les femmes à prendre soin de leur féminité. Aucun cliché n'est retouché, chacune assume son corps quel que soit son âge (21 à 81 ans).

Les profits issus de la vente de ce calendrier permettront de soutenir financièrement l'association dans ses actions de lutte contre le cancer.

La Ligue de Seine-et-Marne agit quotidiennement en faveur des malades (aides financières, espaces bien-être, soutien moral et administratif dans les hôpitaux…) et va à la rencontre de tous les publics pour mener des actions de prévention (intervention dans les établissements scolaires, organisation de manifestation de sensibilisation…).

Plus d'informations sur **www.ligue-cancer77.net**

Emploi

MISSION LOCALE
POUR L'EMPLOI DES JEUNES
BASSIN ÉCONOMIQUE DE MONTEREAU

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie :
  les mercredis de 13h45 à 17h30
  tous les 15 jours
- Prochain rendez-vous les :
  11 décembre 2013

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, Jessica IMIRA ou Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.

COMMISSARIAT de MONTEREAU (Ville basse)
Tél. : 01 64 69 39 30

Journée défense et citoyenneté

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

Collecte des déchets ménagers

La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi

Des questions ? Contactez le N° Vert 0 800 45 63 15 du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT (tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN (tél. : 01 60 96 63 38)

Samedi 14 décembre 2013 à 15h : Spectacle pour enfants
Clown - Magie - Sculpture sur ballons & Passage du Père Noël
Salle de l'Orée de la Bassée

Vendredi 10 janvier 2014 à 18h30 : Cérémonie de la présentation des voeux
Le conseil municipal convie les habitants de la commune à honorer de leur présence la cérémonie de la présentation des voeux
Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

Dimanche 26 janvier 2014, de 8h à 17h30 : Vide grenier d'hiver
Salle de l'Orée de la Bassée

Samedi 8 février 2014, à partir de 20h : Soirée Paëlla
Salle de l'Orée de la Bassée

La Sicile, prochaine destination du Club de l'Age d'Or pour le voyage de 2014.

GAZEL
Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

A partir de 20 € d'achat, livraisons à domicile après 20h*

*sur le secteur de Saint-Germain-Laval en appelant au :

06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06

GRATUITE LIVRAISON GRATUITE

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN
ALEXANDRE
DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

"Pensez à votre sécurité et à celle de votre famille "

N'oubliez pas l'entretien de votre chaudière et le ramonage de votre cheminée.

L'entreprise MARTIN ALEXANDRE vous propose ses forfaits d'entretien annuels :

- **Entretien Chaudière Gaz** **97 € TTC**
- **Entretien Chaudière Fioul** **120 € TTC**
- **Ramonage Cheminée à foyer ouvert** **50 € TTC**
- **Ramonage Cheminée Insert, Poêle** **60 € TTC**

N'hésitez pas à me contacter pour prendre rendez-vous au **06 31 67 08 03 - 01 60 74 22 15**

EURL MARTIN ALEXANDRE
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup) - 77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03 - Tél. 01 60 74 22 15 - Email : alexandre.martin35@orange.fr

Saint-Germain-Laval

Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : contact@saint-germain-laval.fr
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions : cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2013

Directrice de la publication :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843